



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2019-041

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2019

Sommaire

DDFiP

12-2019-04-01-013 - Délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP de DECAZEVILLE. (2 pages)	Page 3
12-2019-03-05-004 - Intérim de la trésorerie de Séverac-Le-Château. (1 page)	Page 6
12-2019-03-22-002 - Intérim du Service de Publicité Foncière Rodez 2 . (1 page)	Page 8
12-2019-04-01-002 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - DDFiP Aveyron. (2 pages)	Page 10

DDT12

12-2019-04-01-012 - Arrêté modification de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (2 pages)	Page 13
---	---------

DDFIP

12-2019-04-01-013

Délégations de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal SIP de DECAZEVILLE.

Délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP de DECAZEVILLE.

**DELEGATION DE SIGNATURE
DU RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS (SIP)
DE DECAZEVILLE**

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de **DECAZEVILLE 6 Place Cabrol CS 40359 12300 Decazeville.**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée

à Mme TEULIER Evelyne, contrôleur principal du SIP - recouvrement,

et à Mme CROHIN Catherine, contrôleur 1ère classe du SIP – assiette,

adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de DECAZEVILLE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60.000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office.

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60.000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 8 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 Agents exerçant des missions d'assiette.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer,

– en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

– et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Catherine CROHIN	<i>Contrôleurs</i>	10.000 €	10.000 €
Mme Helene DENOIT-FREY Mme Laetitia BRUNI	<i>Agent administratif</i>	2.000 €	2.000 €

Article 3 Agents exerçant des missions exerçant des missions de recouvrement.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet ;
- 2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite ;
- 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

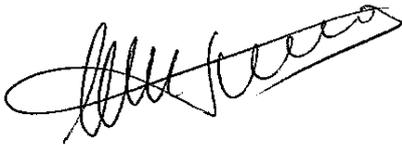
Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme Evelyne TEULIER Mme Sylviane TRIADOU	<i>Contrôleur principal Contrôleur</i>	10.000 €	6 mois	10.000 €

Article 4 Publication.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aveyron.

A DECAZEVILLE, le 01/04/2019

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers (SIP),



M. Jean-Marc VERDONCKT

Le comptable responsable du SIP

DDFIP

12-2019-03-05-004

Intérim de la trésorerie de Séverac-Le-Château.

Intérim de la trésorerie de Séverac-Le-Château.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AVEYRON
POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

2 PLACE D'ARMES CS 53513
12 035 RODEZ CEDEX 09

Affaire suivie par Valérie BAUBIL
valerie.baubil@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 05 65 75 47 30

Référence : 2019/PPR/RHFP/RH Intérim/VINCENT SEVERAC 2019

Rodez, le 5 mars 2019

Le Directeur départemental
des Finances Publiques de l'Aveyron

à

Mme Évelyne VINCENT
Inspecteur

S/c

M Le Directeur du Pôle Gestion Publique

Objet : Intérim de la Trésorerie de Séverac le Château

Compte tenu de l'installation différée de la nouvelle comptable au 1^{er} juin 2019, j'ai décidé vous confier la gérance intérimaire de la Trésorerie de Séverac le Château à compter de cette date.

Votre intérim prendra fin dès la prise de poste de Mme Hélène AUDEBAL, affectée au 1^{er} juin 2019.

Outre l'absence de constitution de cautionnement, vous percevrez la rémunération correspondant à cette nouvelle mission sur la période considérée.

En vous remerciant de votre concours

L'Administrateur général des Finances publiques

Alain DEFAYS

Ampliation :

M. Laurent LARNAUDIE, Directeur du Pôle Gestion Publique
M David AUGER, Directeur du Pôle Pilotage et Ressources
Messieurs ANDRIEU et NUTTIN, Auditeurs
Cid 12

DDFIP

12-2019-03-22-002

Intérim du Service de Publicité Foncière Rodez 2 .

Intérim du Service de Publicité Foncière Rodez 2



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AVEYRON
POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

2 PLACE D'ARMES CS 53513
12 035 RODEZ CEDEX 09

Affaire suivie par Valérie BAUBIL
valerie.baubil@dgifp.finances.gouv.fr
☎ 05 65 75 47 30

Référence : 2019/PPR/RHFP/RH/Nicolau Guillaume SPF Rodez 2

Rodez, le 22 mars 2019

Le Directeur départemental
des Finances Publiques de l'Aveyron

à

M. Frédéric NICOLAU-GUILLAUMET
Inspecteur Principal

S/c

M Le Directeur du Pôle Gestion Fiscale

Objet : Interim du SPF Rodez 2

Dans l'attente de la fusion des postes du SPFE de Rodez 1 et du SPF de Rodez 2, j'ai décidé de vous confier la gérance intérimaire du SPF Rodez 2 à compter du 1^{er} avril 2019.

La mise en place de cette gérance intérimaire fait suite à un gel du poste de comptable du SPF Rodez 2 demandé dans la perspective de la fusion du SPFE Rodez 1 et du SPF Rodez 2 dont la date n'est pas encore connue à ce jour.

Outre l'absence de constitution de cautionnement, vous percevrez la rémunération correspondant à cette nouvelle mission sur la période considérée.

L'Administrateur général des Finances publiques



Alain DEFAYS

Ampliation :

M. Jean-Luc CANOUET, Directeur du Pôle Gestion Fiscale
M David AUGER, Directeur du Pôle Pilotage et Ressources
Messieurs ANDRIEU et NUTIN, Auditeurs
Cid 12



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFiP

12-2019-04-01-002

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - DDFiP Aveyron.

*Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal - DDFiP Aveyron.*



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Rodez, le 1^{er} avril 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'AVEYRON
2 PLACE D'ARMES
BP 3513
12035 RODEZ CEDEX 09

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

<p>LESBURGUERES Bruno</p> <p>BARRAL Jean-Marie VERDONKT Jean-Marc APHEZBERRO Thierry</p> <p>FONTANIE Pierre COSTILLE Hervé TREILLES Jean-Paul</p> <p>.....</p> <p>LEIB Maryline VINCENT Evelyne POUZOLET Arnaud PUECH Joel DELMOND Stéphane PUECH Joel LARDEMER Arnaud VINCENT Evelyne</p> <p>.....</p> <p>TRAPES Jean- Luc LARROQUE Maryse</p> <p>.....</p> <p>CARON Stéphane</p> <p>NICOLAU-GUILLAUMET Frédéric NICOLAU-GUILLAUMET Frédéric</p>	<p>Service des impôts des entreprises de Rodez</p> <p>Service des impôts des particuliers : Rodez Decazeville St Afrique</p> <p>Service des impôts des particuliers Service des impôts des entreprises :</p> <p>Espalion Millau Villefranche de Rouergue</p> <p>.....</p> <p>Trésoreries :</p> <p>Baraqueville-Naucelle Deux Vallées Marcillac-Vallon Rignac Montbazens Rance et Rougiers Rieupeyroux Ségala Méridional Severac d'Aveyron</p> <p>.....</p> <p>Pôle de Contrôle Revenus et Patrimoine de Rodez Pôle de Contrôle et d'Expertise de Rodez</p> <p>.....</p> <p>Services de publicité foncière :</p> <p>Millau</p> <p>Rodez 1 Rodez 2</p>
---	--

<p>FERRIER Bruno</p> <p>DIAZ David</p> <p>POUJOL Jean-Luc</p> <p>DESTAING Thierry</p>	<p>Brigade de vérification Brigade de contrôle et de recherche de Rodez</p> <p>Pôle de recouvrement spécialisé de Rodez</p> <p>Centres des impôts foncier :</p> <p>Rodez</p> <p>Millau</p>
---	--

DDT12

12-2019-04-01-012

Arrêté modification de la commission départementale de la
chasse et de la faune sauvage

Arrêté modification de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

PRÉFET DE L'AVEYRON

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Arrêté n°

du 01 AVR. 2019

Objet : Modification de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu le décret 2018-530 du 28 juin 2018 portant diverses dispositions relatives à la chasse et à la faune sauvage,
 - Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R.421-29 à R.421-32 définissant les attributions et la composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage,
 - Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant nomination des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage de l'Aveyron et de ses formations spécialisées,
 - Vu les résultats des élections de la chambre d'agriculture qui se sont tenues en janvier 2019,
 - Vu les propositions formulées par le président de la chambre d'agriculture consulté à cet effet,
 - Vu l'avis du directeur départemental des territoires,
- Considérant qu'il convient de modifier ledit arrêté pour procéder au remplacement des membres non réélus du collège des représentants des agriculteurs pour la formation plénière et pour la formation spécialisée en matière de dégâts aux cultures et aux récoltes agricoles.
- Sur la proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Articles 1 : Ne sont plus membres de la commission les personnes non réélues lors des dernières élections de la chambre d'agriculture qui se sont déroulées en janvier 2019 dans les collèges des représentants des agriculteurs

Articles 2 : Sont nommés jusqu'au renouvellement de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage les personnes suivantes :

Formation plénière

Monsieur Anthony SOULIÉ demeurant 7 place du Fournil - 12850 Sainte-Radegonde en remplacement de monsieur François GIACOBBI.

Formation spécialisée en matière de dégâts aux cultures et aux récoltes agricoles

Monsieur Anthony SOULIÉ demeurant 7 place du Fournil - 12850 Sainte-Radegonde en remplacement de monsieur François GIACOBBI.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut être déféré au Tribunal administratif de Toulouse. Cette saisine peut être effectuée à l'aide de l'application informatique "Télérecours citoyens" sur le site internet www.telerecours.fr en application des dispositions du décret n°2018-251 du 06 avril 2018 codifiées à l'article R414-6 du code de justice administrative, dans le délai de deux mois suivant le jour de sa notification.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

La Préfète,



Catherine Sarlandie de La Robertie